



**CONSEIL EUROPÉEN
LE PRÉSIDENT**

**Bruxelles, le 12 juillet 2010
PCE 161/10**

**Communiqué de Herman Van Rompuy,
président du Conseil européen,
à la suite de la réunion du
groupe de travail sur la gouvernance économique**

Le groupe de travail sur la gouvernance économique s'est réuni aujourd'hui pour la troisième fois depuis sa création par le Conseil européen du 25 et 26 mars 2010.

Les discussions, qui se sont fondées sur les orientations agréées par le Conseil européen le 17 juin et ont pris en compte la communication de la Commission du 30 juin, ont porté sur le pacte de stabilité et sur la surveillance macroéconomique.

Afin de renforcer le pacte de stabilité et de croissance, nous nous sommes mis d'accord sur les éléments suivants :

- une plus grande attention doit être portée à la dette, à la fois dans la définition des objectifs budgétaires (un pays plus endetté doit avoir des objectifs budgétaires plus ambitieux), et dans les procédures de surveillance (déficit public excessif) ;
- le semestre européen, qui commencera en 2011, permettra une meilleure coordination et surveillance des politiques budgétaires et macro-économiques ;
- les grands paramètres d'une réforme du système de sanction ont été discutés. Ces sanctions pourront être appliquées y compris dans le volet préventif du Pacte de Stabilité et de croissance. Le champ des sanctions financières et non financières devra être élargi, y compris au budget communautaire. Les sanctions devront être progressives, et différentes options pour en renforcer l'automatisme ont été discutées.

Pour ce qui est de la surveillance macroéconomique, un large consensus s'est dégagé pour créer un mécanisme de surveillance de la compétitivité basé sur trois éléments et qui doit prendre en compte la spécificité de la zone euro:

- un mécanisme d'alerte fondé sur des indicateurs clé (scoreboard) ;
- si les indicateurs dépassent certains niveaux, une évaluation approfondie de la situation sera conduite,
- si des mesures correctives apparaissent nécessaires, des recommandations seront formulées, dans le cadre d'une procédure de déséquilibre excessif.

P R E S S E

POUR PLUS DE DÉTAILS:

Dirk De Backer - porte-parole du Président - ☎ +32 (0)2 281 9768 - +32 (0)497 59 99 19

Jesús Carmona - porte-parole adjoint du Président ☎ +32 (0)2 281 9548 / 6319 - +32 (0)475 65 32 15

e-mail: press.president@consilium.europa.eu - internet: http://www.european-council.europa.eu/van_rompuy/

FR